



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BO

Bulletin officiel
de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse
et des Sports

n° 2
2024

Bulletin officiel **spécial n° 2** du 18 mars 2024

La version accessible du Bulletin officiel est disponible via le lien suivant : <https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Special2>

Sommaire

Choc des savoirs, une nouvelle ambition pour le collège

→ [Note de service du 15-3-2024](#) – NOR : MENE2407076N

Lycées des voies générale, technologique et professionnelle

→ [Note de service du 16-3-2024](#) – NOR : MENE2408031N

Choc des savoirs, une nouvelle ambition pour le collège

Organiser les enseignements de français et de mathématiques en groupes afin d'élever le niveau de tous les élèves

NOR : MENE2407076N

→ Note de service du 15-3-2024

MENJ - Dgesco A1-2

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs et à la vice-rectrice de Wallis-et-Futuna ; aux directeurs académiques et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; aux déléguées régionales académiques et délégués régionaux académiques de la formation professionnelle initiale et continue ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux formateurs et formatrices académiques, aux professeures et professeurs

Depuis 2017, l'engagement de tous et l'action pédagogique continue ont permis de faire progresser les élèves. Aux évaluations Pisa de 2022, qui testent les élèves âgés de 15 ans, les élèves dits « à l'heure » en seconde générale et technologique obtiennent des résultats parmi les meilleurs des pays de l'OCDE. Cependant, le nombre d'élèves en réussite diminue et les élèves en difficulté sont encore trop nombreux. Les 10 % des élèves français les plus faibles, issus très majoritairement de milieux défavorisés, obtiennent un score inférieur aux élèves des autres pays dans la même situation. Cette situation se traduit, de fait, par l'installation durable de la difficulté scolaire, conduisant la majorité des élèves en grande difficulté à l'entrée en sixième à le rester jusqu'à l'entrée au lycée.

Ces constats, corroborés par les évaluations nationales à l'école primaire et au collège et les résultats aux épreuves terminales du diplôme national du brevet, confirment la nécessité de mieux faire réussir les collégiens, des plus fragiles aux plus avancés, en leur offrant des modalités d'enseignement plus adaptées à leurs besoins.

À cet effet, un enseignement organisé en groupes de besoins est instauré en français et en mathématiques pour les classes de sixième et de cinquième à la rentrée 2024 et à compter de la rentrée scolaire 2025 pour les classes de quatrième et de troisième.

En référence à l'arrêté du 15 mars 2024 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège, la présente note de service précise les objectifs et modalités de mise en œuvre de ces groupes.

I. Objectifs des groupes en mathématiques et en français : répondre aux besoins des élèves

L'organisation des enseignements de français et de mathématiques en groupes pour répondre aux besoins des élèves poursuit trois objectifs :

- Porter au plus haut les aptitudes des élèves, selon leur niveau, des plus fragiles aux plus avancés, en déployant une action pédagogique ciblée grâce à des approches personnalisées, à partir des besoins effectivement constatés des élèves et de leur degré de maîtrise des connaissances et des compétences requises ;
- Garantir à tous les élèves l'acquisition progressive et la maîtrise des connaissances et des compétences ;
- Renforcer la confiance des élèves en leur capacité d'apprendre et de réussir au collège.

II. Modalités d'organisation. Un principe : des enseignements en groupes avec des moments de regroupement de la classe entière, à certains moments de l'année

Principes généraux et composition des groupes

La classe demeure l'organisation de référence pour les élèves et les professeurs dans l'ensemble des disciplines autres que le français et les mathématiques, soit les deux tiers du temps scolaire de l'élève.

Afin de permettre aux équipes éducatives de faire davantage progresser tous les élèves, les enseignements de mathématiques et de français sont organisés en groupes, communs à plusieurs classes, sur la totalité de l'horaire hebdomadaire. Pour l'ensemble des groupes, les programmes et les attendus de fin d'année sont identiques.

Les groupes qui comportent un nombre important d'élèves en difficulté sont en effectifs réduits, le nombre d'une quinzaine d'élèves pouvant, à cet égard, constituer un objectif pertinent.

La composition des groupes s'appuie sur l'analyse par le chef d'établissement et les équipes pédagogiques des besoins spécifiques de chaque élève, telle qu'elle résulte des conseils école-collège, de l'expertise des professeurs et de l'exploitation des résultats des évaluations de début d'année au collège. Les évaluations menées en classe, d'éventuelles évaluations communes à différents moments de l'année peuvent également contribuer à cette analyse.

La composition des groupes est réexaminée au cours de l'année scolaire afin de tenir compte de la progression et de la diversité des besoins des élèves, selon les disciplines mais aussi, par exemple, les chapitres des programmes.

Par dérogation à cette organisation générale, les élèves peuvent être regroupés conformément à leur classe de référence, pour une ou plusieurs périodes, sur une à dix semaines dans l'année, la plus large majorité du temps d'apprentissage annuel ayant vocation à être suivie dans le cadre des groupes qui constituent le principe d'organisation. Cela permet d'alterner, toujours en référence aux programmes, les temps en groupes pour répondre aux besoins des élèves, qui ciblent des

connaissances et des compétences précises, et des temps en « groupe classe ». L'alternance entre ces deux modalités s'opère sur un ensemble de semaines ou par période et, en aucune manière, en fragmentant l'horaire hebdomadaire. Dans l'hypothèse d'une organisation d'établissement où il y a plus de groupes que de divisions, lors des périodes en regroupement des élèves dans leur classe de référence, le professeur supplémentaire peut intervenir en co-enseignement aux côtés de ses collègues.

Le chef d'établissement mène un dialogue avec les équipes éducatives dans le cadre du conseil pédagogique et arrête les périodes les plus adaptées selon la visée pédagogique. Cette organisation est présentée pour information au conseil d'administration.

Cette organisation permet notamment, en début d'année, de prendre le temps de constituer les groupes. En effet, le premier temps de l'année peut être nécessaire pour mieux observer les élèves dans la classe et dans l'acquisition des apprentissages de manière à comprendre leur profil et à identifier les besoins. En cours d'année, le retour à un enseignement en classe et non plus en groupes, durant un temps à définir par les équipes mais qui doit demeurer l'exception au regard du principe, permet de réexaminer le niveau atteint par les élèves et leurs besoins, et la composition des groupes pour les périodes suivantes.

Les professeurs de français et de mathématiques peuvent exercer le rôle de professeur principal.

Les modalités d'organisation

Enseigner en groupes en français et en mathématiques repose sur un travail collectif des équipes pédagogiques, condition indispensable du progrès des élèves.

En concertation avec les professeurs, le chef d'établissement arrête l'organisation des enseignements de français et de mathématiques. Il n'est pas attendu nécessairement de créer plus de groupes que de divisions si les effectifs le permettent. De même, le nombre d'élèves par groupe est laissé à l'appréciation de l'établissement. Les élèves des classes de section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) peuvent y être associés si les équipes pédagogiques le souhaitent. Il s'agit de prendre en compte les spécificités de chaque structure pour mettre en place l'organisation la plus appropriée. Les moyens déployés dans le cadre de la rentrée scolaire 2024 tiennent compte des spécificités des collèges et doivent permettre la mise en œuvre des groupes en français et en mathématiques.

Pour assurer la cohérence des enseignements de français et de mathématiques et la mobilité des élèves entre les groupes, les heures de ces enseignements sont alignées dans l'emploi du temps, de manière commune à plusieurs classes, sur la totalité de l'horaire hebdomadaire, ce qui permet de composer des groupes avec des élèves issus de différentes classes et partageant les mêmes besoins. En fonction de son contexte propre, il revient à chaque établissement de déterminer le nombre d'alignements de classes à réaliser.

Afin de permettre aux élèves de changer de groupes durant l'année, les professeurs définissent des objectifs d'apprentissage communs par période sur lesquels repose la progression de chacun des professeurs.

Les contenus pédagogiques

Pour l'ensemble des groupes, les programmes et les attendus de fin d'année sont identiques. Afin de garantir leur acquisition progressive par les élèves, les démarches didactiques et pédagogiques sont adaptées aux besoins de ceux-ci. Les séances en groupes ciblent certaines compétences spécifiques qui répondent aux besoins particuliers des élèves.

Par exemple, en français, en début d'année de sixième, l'équipe pédagogique qui aura choisi de travailler *L'Odyssée* d'Homère ajuste les contenus des différents groupes selon le degré de maîtrise en lecture et en compréhension des élèves. Le professeur en charge des élèves qui rencontrent des difficultés en lecture au sein d'un groupe à effectif réduit peut ainsi prévoir des séances de fluence et d'autres dédiées à l'apprentissage des stratégies de lecture à partir de l'œuvre d'Homère.

Des groupes ajustés aux besoins de tous les élèves

L'organisation retenue doit permettre de se prémunir de tout risque d'assignation des élèves. Il ne s'agit pas d'affecter un élève dans un groupe fixe toute l'année, mais de constituer des groupes évolutifs en fonction des besoins et compétences des élèves, sans que d'autres critères, tels que la situation de handicap, n'entrent en ligne de compte.

Grâce à leur expertise, les équipes pédagogiques constituent les groupes en fonction des besoins des élèves. Ces groupes peuvent porter sur différents aspects : l'un des domaines des évaluations nationales, une partie du programme ainsi que des compétences plus transversales, par exemple la capacité à se concentrer, à mémoriser ou à organiser son travail. Cette organisation permet à chaque élève, quel que soit son niveau initial, de progresser.

Les progrès des élèves sont évalués très régulièrement. Ces évaluations au service des apprentissages peuvent varier en forme, modalités et nombre selon les groupes. En complément, pour chaque période, une évaluation commune écrite peut être conçue afin de pouvoir mesurer les progrès de l'ensemble des élèves.

Au cours de l'année, il revient à chaque établissement d'apprécier la fréquence la plus adaptée pour ajuster la composition des groupes (changement de chapitre des programmes, périodes, trimestres). Les conseils de classes peuvent être des moments utiles pour recomposer les groupes.

Porter au plus haut de ses aptitudes chaque élève et répondre à la difficulté scolaire

Un enseignement ajusté aux acquis des élèves permet d'éviter l'ennui, de prévenir le décrochage scolaire et surtout de susciter l'intérêt, la motivation et le sentiment d'efficacité, gages de réussite. L'enjeu est également de cultiver l'excellence des élèves les plus à l'aise.

Les groupes doivent porter chaque élève au plus haut de ses aptitudes. Les moyens supplémentaires offrent des conditions d'enseignement optimales aux élèves les plus en difficulté. Ils font l'objet d'une attention de l'ensemble des professeurs et particulièrement en français et en mathématiques. À ces conditions spécifiques d'enseignement doit s'ajouter une pédagogie efficace adaptée aux élèves. Il s'agit de renforcer la maîtrise des savoirs fondamentaux en reprenant des notions vues les années précédentes tout en permettant aux élèves d'atteindre les objectifs des programmes.

III. Une ambition commune accompagnée par l'ensemble du système éducatif

Le collège doit donner toutes les chances à tous les élèves, quel que soit leur niveau, de progresser dans la perspective de l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et d'une poursuite d'études. Pour cela, il est important que les personnels de l'ensemble du système éducatif se mobilisent.

L'ambition commune est partagée avec les acteurs du premier degré. Les professeurs des écoles restent mobilisés dans le cadre du Pacte enseignant. Ils continuent à intervenir dans le dispositif Devoirs faits, qui demeure obligatoire pour tous les élèves de sixième, et prennent en charge prioritairement les heures de soutien supplémentaires prévues pour les élèves les plus en difficulté dans la limite de deux heures hebdomadaires. Enfin, ils peuvent intervenir en co-enseignement dans le cadre des enseignements de français et de mathématiques.

Au sein de l'établissement, la mise en place des groupes pour répondre aux besoins des élèves et élever leur niveau nécessite une collaboration accrue de l'ensemble de l'équipe pédagogique et notamment des professeurs principaux. Parce que les mathématiques et le français sont indispensables pour la maîtrise de l'ensemble des savoirs enseignés au collège, il est nécessaire d'associer tous les professeurs au projet d'enseignement par groupes. Chaque professeur de la classe participe ainsi à la connaissance des besoins des élèves, ce qui permet d'ajuster au mieux la constitution des groupes. Il revient au chef d'établissement d'accompagner et de faciliter le travail collectif et collaboratif des enseignants, par des réunions régulières d'équipe. Pour préparer tout particulièrement la mise en œuvre de la rentrée scolaire 2024, deux demi-journées sont banalisées au collège, à l'appréciation du chef d'établissement. Celui-ci informe le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) de l'organisation retenue.

Sous l'impulsion des recteurs, les inspecteurs pédagogiques de l'ensemble des disciplines, et notamment ceux de français et de mathématiques, sont en soutien des établissements pour aider les équipes à enclencher une dynamique collective autour des progressions communes, pour identifier des contenus didactiques et pédagogiques qui visent à la fois à mener au plus haut de leurs aptitudes les élèves et à répondre à la difficulté scolaire.

Le pilotage académique s'appuie notamment sur la feuille de route du conseil académique des savoirs fondamentaux et sur l'évaluation des effets des organisations retenues sur les résultats scolaires des élèves. La mise en œuvre de la transformation du collège est particulièrement suivie par les DASEN. La mutualisation des pratiques pédagogiques les plus pertinentes, la mise à disposition des résultats des évaluations nationales et des outils simples pour les interpréter ainsi que la mise en place de formations sont autant d'axes nécessaires.

Au niveau national, un plan de formation est dès à présent prévu. Des ressources sur Éduscol

(<https://eduscol.education.fr/619/l-organisation-des-enseignements-au-college>) sont mises à disposition : un vademecum qui propose des exemples de mise en œuvre et des pistes pour penser des organisations, des exemples de programmations communes, des séquences pédagogiques.

La confiance dans les équipes pédagogiques, la souplesse dans l'organisation et la mobilisation de l'ensemble des personnels concernés sont donc au cœur de la mise en place de cette nouvelle organisation.

Pour la ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Édouard Geffray

Lycées des voies générale, technologique et professionnelle

Phase de préfiguration de la classe préparatoire à la classe de seconde

NOR : MENE2408031N

→ Note de service du 16-3-2024

MENJ – DGESCO A2-1

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs et à la vice-rectrice ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs ; aux formateurs et formatrices

La présente note de service définit les modalités de mise en œuvre, en phase de préfiguration, d'une classe préparatoire à la classe de seconde, dite « prépa-2de », prévue par le décret et l'arrêté du 16 mars 2024 à compter de la rentrée scolaire 2024-2025. Elle présente les objectifs de cette nouvelle classe et les publics d'élèves concernés. Elle précise l'organisation des enseignements et les conditions de suivi des élèves. Elle explicite la place, dans le parcours d'orientation des élèves, du nouveau cycle préparatoire à la classe de seconde, constitué de cette classe prépa-2de. Applicable exclusivement au dispositif de classe prépa-2de en phase de préfiguration, elle entre en vigueur à la rentrée scolaire 2024.

1. L'entrée en classe prépa-2de

1.1 Les élèves concernés par la classe prépa-2de

La classe prépa-2de est destinée aux élèves sortant de classe de troisième qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- avoir été admis en classe de seconde générale et technologique, de seconde de la série technologique sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR) ou en classe de seconde professionnelle, disposant ou non d'une affectation dans un lycée public ou d'une admission dans un lycée privé sous contrat ;
- ne pas avoir obtenu le diplôme national du brevet (DNB), série générale ou professionnelle ;
- avoir été identifiés par l'équipe pédagogique comme étant susceptibles de tirer un bénéfice d'un passage par la classe prépa-2de et être volontaires pour intégrer cette classe préparatoire.

La non-obtention du DNB se constate au plus tard à l'issue des délibérations du jury de la session de remplacement de septembre. Ainsi, les élèves n'ayant pas passé leur DNB à la session de juin, pour une raison dûment justifiée, poursuivent leur scolarité dans la classe de seconde dans laquelle ils ont été admis dans l'attente du résultat de la session de remplacement du mois de septembre qui déterminera leur poursuite d'études.

Les élèves redoublant leur classe de troisième, ayant obtenu le DNB l'année dernière, ne sont pas tenus de le repasser : ils en gardent le bénéfice et ne sont donc pas concernés par le dispositif. À l'inverse, sont éligibles au dispositif les élèves qui n'ont pas obtenu le DNB, quand bien même ils auraient obtenu un certificat de formation générale (CFG).

Pour le cas particulier des élèves qui n'ont pas obtenu le DNB et qui souhaitent rejoindre un établissement public ou privé sous contrat alors qu'ils :

- proviennent d'un établissement privé hors contrat ;
- ont suivi leur instruction en famille ;
- sont en reprise de scolarité ;
- ont suivi un cycle d'études au moins équivalent dans un système scolaire étranger ;

ces derniers sont soumis à un positionnement pédagogique permettant au directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen) de déterminer s'ils peuvent être admis dans une année de classe prépa-2de.

Peuvent également être accueillis en classe prépa-2de, après la rentrée scolaire, les candidats à l'apprentissage sans solution parce qu'ils n'ont pas réussi à signer un contrat d'apprentissage dans la période de trois mois dont ils disposaient pour cela. Les apprentis de première année de baccalauréat professionnel dont le contrat d'apprentissage est rompu en cours d'année relèvent des mesures liées au décrochage et à l'obligation de formation. Leur situation est traitée selon les dispositions de l'article D. 122-3-7 du Code de l'éducation.

1.2 Les élèves non-concernés par la classe prépa-2de

Ne sont pas concernés par la classe de prépa-2de :

- les élèves qui suivent une formation en apprentissage ou sont inscrits en CAP ;
- les élèves qui demandent une passerelle vers une classe de seconde de la voie générale et technologique ou professionnelle après un autre parcours au lycée.

1.3 Les modalités d'inscription en classe prépa-2de

En collaboration avec les collèges de proximité, une information est diffusée aux familles pour les renseigner sur les

conditions d'accès à la classe prépa-2de et ses objectifs pédagogiques.

Dès les résultats du DNB, en cas d'échec de l'élève, l'établissement dans lequel l'élève a été admis en classe de seconde prévient la famille de son admission en classe de prépa-2de. Il indique les modalités d'inscription, les délais retenus et l'établissement d'accueil de l'élève.

2. Les établissements dans lesquels s'effectue la classe prépa-2de

Les recteurs identifient, dans chaque département, le ou les établissements chargés d'ouvrir une ou plusieurs classes prépa-2de. Ils prennent appui, au sein des académies et au niveau départemental, sur un diagnostic concernant les élèves sans DNB admis en classe de seconde. Les lycées identifiés, notamment les lycées polyvalents, répondent par leur taille et la diversité des enseignements généraux, technologiques et professionnels qu'ils proposent à l'enjeu d'accompagnement des élèves.

Les familles des élèves identifiés par l'équipe pédagogique sont prévenues en amont du dernier conseil de classe de troisième de la possibilité de suivre une année de classe prépa-2de. La famille indique son souhait d'en bénéficier ou non en cas d'échec au DNB. Si le nombre d'élèves volontaires dépasse les capacités d'accueil, le chef d'établissement identifie les élèves pour lesquels la classe prépa-2de serait la plus profitable. Le chef d'établissement d'accueil transmet à la famille une confirmation de la pré-inscription de l'élève, soumise à la condition de son résultat au DNB. Les équipes du cycle préparatoire à la classe de seconde peuvent être associées à l'identification des élèves volontaires.

Pour les élèves en attente d'affectation et n'ayant pas obtenu le DNB, les services départementaux de scolarité peuvent proposer de rejoindre cette classe au plus tard à la rentrée scolaire.

3. Les modalités d'organisation des enseignements

3.1 Les objectifs de la classe prépa-2de

Cette classe a principalement trois objectifs :

- consolider les acquis du cycle des approfondissements (cycle 4) et notamment les attendus du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- préparer à la classe de seconde envisagée en familiarisant les élèves aux pratiques et aux méthodes du lycée, en vue de favoriser la réussite à l'examen du baccalauréat ;
- confirmer ou mieux définir le projet d'orientation par des présentations sur les formations ou les métiers et des opportunités de rencontres avec le monde professionnel.

3.2 Les volumes horaires

Dans le cadre de la classe prépa-2de, les élèves bénéficient de 27 heures d'enseignement hebdomadaire, auxquels s'ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe.

Un premier bloc de 20 heures concerne les enseignements disciplinaires et vise à consolider la maîtrise des attendus de fin de troisième et à anticiper l'acquisition de compétences nécessaires pour réussir en classe de seconde.

Un second bloc de 7 heures contribue au renforcement des méthodes de travail ou à la découverte des métiers et des formations. Ce temps scolaire est différencié selon les voies d'orientation des élèves et modulable, à l'échelle de l'établissement, selon leurs besoins et projets.

La répartition disciplinaire est définie en annexe de l'arrêté du 16 mars 2024.

Au sein des enseignements disciplinaires, les disciplines sciences et technologie et enseignements artistiques peuvent recouvrir des contenus et des pratiques variés au carrefour des enseignements de collège, de lycée général et technologique et de lycée professionnel.

- L'enseignement science et technologie peut mêler sciences physiques et chimie, sciences de la vie et de la Terre, sciences numériques et technologie, technologie, voire une découverte des enseignements technologiques et professionnels.
- Les enseignements artistiques peuvent associer théâtre, musique, cinéma, arts plastiques ou appliqués.

Les élèves de classe prépa-2de peuvent suivre les enseignements optionnels ou activités proposées par l'établissement, notamment l'option éducation physique et sportive, sous réserve des contraintes organisationnelles.

3.3 La pédagogie de projet au service de la mobilisation des élèves

L'engagement des élèves dans leurs apprentissages doit être au cœur des réflexions pédagogiques menées au sein de chaque établissement. Au service de cet enjeu, l'équipe pédagogique met en œuvre une pédagogie spécifique à la classe et conçue collectivement à l'échelle de l'établissement.

Il convient ainsi d'inscrire les élèves dans un ou des projets de classe qui favorisent leur adhésion, leur implication et leur persévérance. Les élèves accompagnés et guidés expérimentent les difficultés concrètes et les solutions pratiques en procédant par étapes précises. Cette dynamique s'applique aussi bien à l'acquisition des savoirs fondamentaux, qu'à la découverte des métiers et des formations ou l'appropriation de compétences méthodologiques et psychosociales.

La démarche de projet en tant que modalité pédagogique et fil directeur de l'année est particulièrement adaptée à cette classe et aux objectifs qu'elle poursuit. Elle permet d'impliquer l'élève dans une démarche motivante et inductive, qui lui propose d'atteindre, avec d'autres élèves, un objectif commun auquel il adhère.

Les projets s'inscrivent dans une ou des thématiques définies par le chef d'établissement et les équipes pédagogiques tout en s'adaptant aux besoins des élèves. De manière transverse, chaque thématique peut comporter un axe de sensibilisation à l'égalité entre les filles et les garçons visant à favoriser la mixité dans les filières de formation.

Parmi les projets pouvant être proposés, on peut envisager :

- un projet EAC (autour du théâtre, d'une pratique culturelle, de la découverte des institutions culturelles, etc.) ;
- un projet découverte du monde économique intégrant immersion, visites d'entreprises, etc. ;
- un projet autour du sport permettant de découvrir les métiers associés au monde du sport ou de s'investir dans l'organisation de compétitions sportives ;
- un projet numérique et informatique invitant à la création d'objets numériques tels qu'un site web, imaginer les fonctionnalités d'une application, écrire un petit programme ;
- un projet échanges internationaux, en s'intéressant aux manières de poursuivre ses études à l'étranger ou d'y travailler, et à la manière dont les municipalités animent leurs jumelages avec des villes étrangères ;
- un projet nature pour mettre en œuvre à l'échelle de l'établissement des actions concrètes de protection de l'environnement (recyclage, économie d'énergie, biodiversité, recours aux produits locaux pour l'alimentation ou l'aménagement) ;
- un projet de réalisation d'un dispositif technique, pour les élèves qui se destinent à des études techniques ;
- un projet sciences qui s'attacherait à montrer les liens entre des connaissances du domaine scientifique (mathématiques, physique, sciences de la vie et de la Terre, les différentes disciplines technologiques) et certains aspects de la vie courante.

Comme tous les lycéens, les élèves de classe prépa-2de peuvent effectuer une mobilité individuelle ou un voyage en groupe à l'étranger dans le cadre du programme Erasmus+.

3.4 L'adaptation des parcours aux besoins et aux projets d'orientation des élèves

L'équipe pédagogique adapte les outils méthodologiques et enseignements préparatoires à la suite du parcours aux besoins et aux profils des élèves selon qu'ils se dirigent vers la seconde générale et technologique ou vers la seconde professionnelle :

- le renforcement méthodologique, en prenant appui sur le contenu disciplinaire, intègre une approche visant le développement de compétences transversales : travail sur la prise de notes, l'expression orale, l'autonomie, la prise d'initiative, la levée de l'autocensure et la confiance en soi. Ce temps préparatoire à la suite du parcours peut aussi donner l'occasion de mener des entretiens personnalisés relatif à l'orientation des élèves ;
- les élèves admis en seconde professionnelle ou envisageant cette réorientation peuvent visiter en groupe des entreprises ou bénéficier de séquences individuelles d'observation en milieu professionnel dans le ou les secteurs des spécialités de baccalauréat professionnel visées. Ils peuvent aussi rencontrer des professionnels issus du baccalauréat professionnel ou assister à des compétitions de métiers telles que Worldskills ;
- les élèves admis en seconde générale et technologique ou envisageant cette réorientation peuvent bénéficier d'heures de renforcement ou d'ouverture disciplinaire. Ils ne sont pas tenus de réaliser durant leur année de prépa-2de les séquences d'observation en milieu professionnel prévues en classe de seconde générale et technologique.

Il est tenu compte des besoins spécifiques des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) affectés en classe prépa-2de dans les projets qui leur sont proposés. Ces élèves continuent de bénéficier des heures de français langue seconde prévues à leur intention. Il serait souhaitable, dans la mesure du possible, que ces élèves soient regroupés dans un même établissement pour accomplir leur année de prépa-2de.

Les aménagements habituellement prévus pour les élèves à besoins éducatifs particuliers demeurent applicables en classe de prépa-2de.

3.5 Le fonctionnement de la classe

En phase de préfiguration, cette classe prépa-2de peut accueillir ensemble de futurs élèves de seconde des voies générale et technologique comme de la voie professionnelle.

L'équipe pédagogique accorde une attention particulière à l'ambiance de classe en favorisant les aspects collectifs de la démarche de projet, l'interdisciplinarité et les temps d'échanges grâce aux heures de vie de classe.

Lycéens de plein droit, les élèves inscrits dans la classe de prépa-2de relèvent de la même organisation que les lycéens d'autres classes, notamment concernant les dispositions du règlement intérieur.

Les démarches associant les familles à l'accompagnement de l'élève dans ses apprentissages, leur compréhension et leur évaluation, peuvent utilement être mises en œuvre par l'équipe pédagogique.

4. Les modalités de suivi et le bilan des acquis des élèves

4.1 L'évaluation du niveau en début d'année

En début d'année scolaire, les élèves de classe prépa-2de sont évalués afin d'établir un diagnostic de leurs compétences et de fixer les objectifs de remédiation permettant l'élaboration, puis la réalisation du projet personnel de l'élève. Ils participent notamment aux tests de positionnement organisés pour les élèves de seconde.

Les équipes peuvent également prendre appui sur le bilan de fin de cycle 4 inscrit dans le livret scolaire unique (LSU). Des entretiens individuels peuvent permettre de définir le projet de l'élève et de comprendre ses besoins et ses atouts pour progresser.

À partir de ce diagnostic et des choix d'orientation des élèves, l'équipe pédagogique peut décider de moduler les volumes horaires et adapter les contenus.

4.2 Les modalités d'évaluation et d'accompagnement des élèves

L'accent est mis, dans les évaluations, sur la valorisation des points forts des élèves. Les notes s'inscrivent dans une démarche d'évaluation formative. Elles visent à permettre aux élèves d'identifier les progrès qu'ils accomplissent au fur et à mesure de leurs apprentissages, au service de la réussite de leur projet d'orientation.

Le suivi de l'élève est réalisé par l'équipe pédagogique, coordonnée par le professeur principal.

4.3 Les bilans réguliers au cours de l'année

Une synthèse du suivi est régulièrement transmise à l'élève et à ses représentants légaux afin de rendre compte des acquis de l'élève et de le faire progresser.

Un conseil de classe est réuni régulièrement selon un rythme arrêté par le chef d'établissement après consultation du conseil pédagogique. Un bulletin scolaire est renseigné et envoyé aux familles à l'issue de chaque conseil de classe.

Lors du dernier conseil de classe de l'année, une demande de changement d'orientation de l'élève peut être examinée dans les conditions décrites au point 5.1 de la présente note.

4.4 L'attestation de fin de cycle préparatoire

À l'issue de la classe prépa-2de, une attestation de fin de cycle préparatoire est remise par le chef d'établissement à chaque élève.

Cette attestation permet de valoriser l'assiduité de l'élève, son investissement dans son parcours et les progrès accomplis au cours de l'année scolaire. Elle mentionne aussi les projets auxquels il a participé.

Un modèle d'attestation est proposé en annexe.

5. L'entrée en classe de seconde

5.1 Principe

Après une année non-renouvelable de classe prépa-2de, les élèves poursuivent leur scolarité dans la classe de seconde et dans l'établissement dans lesquels ils ont été admis en fin de troisième.

Lorsqu'ils ont dû rejoindre un établissement différent de leur affectation initiale suite à un regroupement des effectifs de la classe prépa-2de, ils peuvent choisir de poursuivre dans cet établissement ou de rejoindre l'établissement et la formation vers lesquels ils s'étaient orientés en fin de troisième.

Les élèves initialement sans affectation à l'issue de l'année de troisième peuvent poursuivre leur scolarité dans une classe de seconde du lycée où ils ont effectué leur prépa-2de, sous réserve de cohérence avec leur projet d'orientation.

5.2 En cas de changement d'orientation

Un changement de voie d'orientation peut être réalisé en fin d'année scolaire de classe prépa-2de sur demande écrite des représentants légaux ou de l'élève majeur, après avis du conseil de classe.

Lorsque ce changement d'orientation a lieu au sein de l'établissement dans lequel l'élève a suivi sa classe prépa-2de, l'admission est prononcée par le chef de cet établissement dans un délai d'un mois suivant la demande.

5.3 En cas de changement d'établissement

Les élèves qui souhaitent rejoindre un autre établissement que celui dans lequel ils avaient été initialement admis ou que celui dans lequel ils sont inscrits pour la classe prépa-2de participent à la procédure d'affectation en lycée dans les conditions habituelles.

Pour les élèves souhaitant un changement d'établissement et d'orientation, l'avis du conseil de classe est pris en compte par le directeur académique des services de l'éducation nationale pour autoriser la demande lorsqu'il s'agit d'un établissement public de l'éducation nationale ; l'admission dans les établissements d'enseignement agricole ou privé sous contrat est prononcée par le directeur de l'établissement demandé, dûment informé de l'avis du conseil de classe.

6. Personnels et intervenants pouvant être mobilisés

La pédagogie spécifique à la classe prépa-2de suppose de s'appuyer sur l'expertise et les compétences d'enseignants expérimentés, motivés par la dynamique portée par cette classe, attentifs à anticiper et prévenir les risques de décrochage d'élèves ayant montré des fragilités dans leur parcours scolaire.

Cette classe dispose d'un professeur principal désigné par le chef d'établissement avec l'accord de l'intéressé, chargé d'assurer le suivi des acquis, l'évaluation et l'accompagnement de l'ensemble des élèves de la classe. Le professeur principal fait également le lien, pour sa classe, entre tous les personnels qui suivent l'élève : les professeurs, les CPE, les personnels sociaux et de santé, le psychologue de l'éducation nationale et l'équipe de direction. Il est également l'interlocuteur privilégié de la famille.

Enfin, au sein d'une classe, il est préconisé de mettre en place un suivi de proximité des élèves : celui-ci peut, selon les profils et besoins des élèves, prendre la forme d'un tutorat, en vue d'aider les élèves dans l'élaboration de leur parcours ; assurer un suivi continu en coopération avec les différents acteurs de l'équipe éducative ; guider les élèves vers les ressources disponibles.

Pour la ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Edouard Geffray

Annexe(s)

📄 [Annexe — Modèle d'attestation de fin de cycle préparatoire à la classe de seconde](#)



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Logo de l'établissement

Logo de l'académie

Attestation de fin de cycle préparatoire à la classe de seconde

Délivrée à : Nom, Prénom(s)

Né(e) le XX/XX/XXXX, à yyyy

Date de délivrance : le XX/XX/XXXX

Le chef ou directeur d'établissement,

Nom, Prénom

Signature

Le directeur académique des services de
l'éducation nationale,

Nom, Prénom

Signature

Progrès accomplis pendant l'année :

Projet(s) suivi(s) durant l'année :

Appréciation générale sur l'année (y compris en termes d'assiduité et d'engagement de l'élève) :

Le chef ou directeur d'établissement,
Signature